

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°078_2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Publié le 04/10/2022
ID : 076-217601087-20220929-078_2022-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
29 SEPTEMBRE 2022



Date de la convocation : 23/09/2022

Date d'affichage : 23/09/2022

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 4

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Marie-Laure PATOUX, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Bruno COLESSE pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

Secrétaire de séance : M Basile BERNARD

11 - OBJET : PETITE ENFANCE - ORGANISATION D'UNE CONFERENCE THEMATIQUE SUR LA PARENTALITE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS ET ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE - FIXATION DE DROITS D'ENTREE - DECISION ET ADOPTION

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de la Municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

078_2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la volonté de développer des manifestations en faveur des acteurs de la petite enfance,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022
DELIBERATION N°078_2022



Considérant l'intérêt d'organiser une conférence sur le thème de la parentalité et de l'inscrire dans une programmation,

Considérant que cet évènement doit faire l'objet d'une tarification spécifique en fonction du public cible,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** les droits d'entrée suivants :
 - o 5 € par adulte
 - o gratuité pour les assistant(e)s maternel(s) et les professionnels de la petite enfance exerçant sur BOIS-GUILLAUME (un justificatif devra être présenté à la réservation des billets)
 - o gratuité pour les enfants âgés de moins de 12 ans

- **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Philippe COUVREUR ----- entre en séance à 19h35.
(Hélène SOLER, absente)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : varDateEnvoiPrefecture

Affichage : varDateEnvoiPrefecture

Retrait affichage :